



Rupture contrat de professionnalisation

Par **Paul84**, le **13/05/2013 à 17:34**

Bonjour, rnrnJe suis actuellement en contrat de professionnalisation avec l'école Erudis Formations (anciennement Eurexia). J'ai déjà effectué 6 mois sur 24, et je voudrais rompre mon contrat qui est un contrat Bac Pro Alternance Commerce Chez E.Leclerc, où je ne fais que de la caisse et non du commerce et de la vente.. J'ai trouvé un autre travail et je voudrais savoir de combien est le préavis a donner. Et je voudrais savoir si l'école avait le droit de me menacer de rembourser le coût de la formation qui est d'à peu prêt 8 000€. rnrnMerci d'avance. Cordialement.